Image not found or type unknown

Arret de travail suivi de congés payés

Par **cemanele**, le **22/06/2009** à **11:38**

Bonjour,
Je suis en arrêt jusqu'au 2 juillet , puis du 3 au 12 en congés (congés payés accordés et validés par écrit par mon employeur avant mon arrêt).
Le code du travail empêche-t-il ce cumul ?
Dans la négative, mon employeur peut-il tout de même annuler mes congés ?
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés